

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2020

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt, le dix-sept du mois de décembre à 18 h 30, le conseil municipal de la commune de VIEILLEVIGNE dûment convoqué le 11 décembre 2020 s'est réuni en session ordinaire, salle Lamoricière en mairie, sous la présidence de Madame Nelly SORIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

PRÉSENTS : Nelly SORIN, Daniel BONNET, Nelly BACHELIER, Christian JABIER, Catherine BROCHARD, Martial RICHARD, Catherine MORCEL, Marie-Françoise VALIN, Vincent DE VAUCRESSON, Sophie PACÉ, Vincent AIRIAU, Julien LESCASSE, Myriam VERDIÉ, Vanessa BROCHARD, Damien MÉCHINEAU, Nicolas GILLIER, Bruno JAUNET, Morgane BONNET, Adrien REMAUD, André LEBRETON, Evelyne RAULET, Sylvain MOULET.

ABSENTS ET EXCUSES : ALAIN BOUCHER DONNE POUVOIR À DANIEL BONNET ; SOLÈNE MOUILLARD DONNE POUVOIR À VANESSA BROCHARD ; AGNÈS MARTIN-HERBOUILLER DONNE POUVOIR À MORGANE BONNET ; MARIE-REINE LANGLOIS DONNE POUVOIR À ANDRÉ LEBRETON ; JOËL PHÉLIPPON DONNE POUVOIR À SYLVAIN MOULET.

Madame le MAIRE constate que le quorum est atteint et donne lecture aux pouvoirs. Elle déclare la séance ouverte et remercie les élus présents dans un contexte toujours difficile.

Christian JABIER est désigné secrétaire de séance.

Madame le MAIRE demande s'il y a des observations sur le PV du Conseil municipal du 17 décembre 2020.

Le PV et le CR du Conseil municipal du 17 décembre 2020 sont adoptés à l'unanimité sans remarques.

Madame le MAIRE passe à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

1 - ADIL – Adhésion et désignation du représentant de la commune dans les instances de l'association

Marie-Françoise VALIN explique que les ADIL (Associations départementales d'information sur le logement) sont des associations loi 1901 agréées pour informer les usagers sur leurs droits et obligations en matière de logement. L'ADIL réalise des missions de prévention en direction des publics fragilisés. C'est un service de proximité fourni aux ménages par des juristes spécialisés.

Marie-Françoise VALIN détaille les missions des ADIL.

Madame le MAIRE précise que depuis plusieurs années la commune soutient financièrement l'ADIL mais sans adhérer à l'association. Pour ce mandat, c'est l'ADIL qui a proposé à la commune une adhésion et la nomination d'un représentant de la collectivité dans ses instances.

Nelly BACHELIER précise que le bulletin municipal publie des informations concernant les missions de l'ADIL.

Madame le MAIRE propose la candidature de Marie-Françoise VALIN, Adjointe Vie Sociale – Solidarité.

Sylvain MOULET indique qu'il soutient l'adhésion de la commune à l'ADIL mais trouve dommage que le représentant soit un Adjoint.

Madame le MAIRE dit qu'il s'agit de l'Adjointe dont la délégation comprend cette compétence.

Question adoptée avec :

25 voix POUR de Nelly SORIN, Daniel BONNET, Nelly BACHELIER, Christian JABIER, Martial RICHARD, Catherine MORCEL, Alain BOUCHER, Marie-Françoise VALIN, Vincent DE VAUCRESSON, Sophie PACÉ, Vincent AIRIAU, Julien LESCASSE, Myriam VERDIÉ, Solène MOUILLARD, Agnès MARTIN-HERBOUILLER, Vanessa BROCHARD, Damien MÉCHINEAU, Nicolas GILLIER, Bruno JAUNET, Morgane BONNET, Adrien REMAUD, Evelyne RAULET ; Sylvain MOULET et Joël PHELIPPON ; 0 voix CONTRE ; 2 ABSTENTIONS d'André LEBRETON et Marie-Reine LANGLOIS

2 - Autorisation des dépenses d'investissement Budget principal 2021

Madame le MAIRE explique que dans la période qui précède le vote du budget, la commune peut continuer à payer les dépenses de fonctionnement, mais pas les dépenses d'investissement sauf autorisation du Conseil municipal, dans la limite de 25% des dépenses engagées l'année précédente.

Madame le MAIRE donne lecture à la proposition d'ouverture des crédits. Elle précise que la ligne la plus conséquente correspond à la voirie pour permettre de poursuivre les travaux actuellement en cours.

André LEBRETON indique que son groupe va s'abstenir car ils n'ont pas voté le Budget prévisionnel 2020.

Question adoptée avec

23 voix POUR de Nelly SORIN, Daniel BONNET, Nelly BACHELIER, Christian JABIER, Martial RICHARD, Catherine MORCEL, Alain BOUCHER, Marie-Françoise VALIN, Vincent DE VAUCRESSON, Sophie PACÉ, Vincent AIRIAU, Julien LESCASSE, Myriam VERDIÉ, Solène MOUILLARD, Agnès MARTIN-HERBOUILLER, Vanessa BROCHARD, Damien MÉCHINEAU, Nicolas GILLIER, Bruno JAUNET, Morgane BONNET, Adrien REMAUD, Evelyne RAULET ; 0 voix CONTRE ; 4 ABSTENTIONS de Sylvain MOULET, Joël PHELIPPON, André LEBRETON et Marie-Reine LANGLOIS

3 - Remboursement des frais des élus

Madame le MAIRE présente les frais liés à l'exercice de leur mandat dont les élus peuvent être remboursés, en application de la loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019.

Madame le MAIRE précise que le remboursement ne concerne pas les déplacements de proximité sur la commune, et que les frais liés à l'intercommunalité sont prévus par délibération du Conseil communautaire.

André LEBRETON estime que le remboursement des frais ne devrait pas s'appliquer aux Adjoints.

Question adoptée avec

23 voix POUR de Nelly SORIN, Daniel BONNET, Nelly BACHELIER, Christian JABIER, Martial RICHARD, Catherine MORCEL, Alain BOUCHER, Marie-Françoise VALIN, Vincent DE VAUCRESSON, Sophie PACÉ, Vincent AIRIAU, Julien LESCASSE, Myriam VERDIÉ, Solène MOUILLARD, Agnès MARTIN-HERBOUILLER, Vanessa BROCHARD, Damien MÉCHINEAU, Nicolas GILLIER, Bruno JAUNET, Morgane BONNET, Adrien REMAUD, Evelyne RAULET ; 1 voix CONTRE d'André LEBRETON ; 3 ABSTENTIONS de Sylvain MOULET, Joël PHELIPPON et Marie-Reine LANGLOIS

4- Révision de la tarification des salles communales – Année 2021

Catherine MORCEL présente les tarifs de location des salles communales proposés par la Commission Bâtiments pour l'année 2021 : une augmentation de 1,50 % sur les tarifs particuliers Vieillevignois et non-Vieillevignois, aucune augmentation sur les tarifs associations, montant des cautions et des arrhes inchangé. Les particuliers qui ont été contraints d'annuler leur location de salle en 2020 en raison du COVID-19 et qui ont reporté en 2021 ou 2022 bénéficieront des tarifs 2020.

Sylvain MOULET indique que pour voter la délibération il aurait besoin de connaître le taux d'occupation de la Salle Trianon.

Damien MECHINEAU demande pourquoi il est nécessaire de connaître le taux d'occupation de cette salle pour décider les tarifs.

Sylvain MOULET indique que pendant la campagne électorale le questionnaire distribué par son groupe avait fait part d'un coût de location élevé pour Trianon. Pour lui certains Vieillevignois louent d'autres salles extérieures à la commune qui sont mieux et moins chères.

Christian JABIER indique qu'en tant que chargé des visites prélocation il rencontre beaucoup des loueurs. La salle semble très appréciée.

Madame le MAIRE précise que le point sur les locations et les recettes se fait au moment du vote du budget. Elle souligne les retours positifs concernant le bon rapport entre le prix et les prestations.

Evelyne RAULET souligne le point positif de ne pas augmenter les tarifs des associations. Elle demande pourquoi l'évolution des tarifs ne s'applique pas aux seuls non-Vieillevignois.

Catherine MORCEL rappelle qu'il existe déjà un tarif préférentiel pour les Vieillevignois, et précise que la hausse des prix proposés n'intègre pas en totalité les évolutions à la hausse du coût des fluides.

Damien MECHINEAU souligne qu'il ne faut pas se focaliser sur la salle Trianon. Chaque salle de la commune fait l'objet des améliorations. Ce sont des investissements conséquents, qu'il faut rapprocher d'une évolution des tarifs qui reste très modérée.

Madame le MAIRE explique qu'il s'agit de trouver une juste mesure entre prix modéré et entretien élevé.

Question adoptée avec

23 voix POUR de Nelly SORIN, Daniel BONNET, Nelly BACHELIER, Christian JABIER, Martial RICHARD, Catherine MORCEL, Alain BOUCHER, Marie-Françoise VALIN, Vincent DE VAUCRESSON, Sophie PACÉ, Vincent AIRIAU, Julien LESCASSE, Myriam VERDIÉ, Solène MOUILLARD, Agnès MARTIN-HERBOUILLER, Vanessa BROCHARD, Damien MÉCHINEAU, Nicolas GILLIER, Bruno JAUNET, Morgane BONNET, Adrien REMAUD, Evelyne RAULET ; 4 voix CONTRE d'André LEBRETON, Marie-Reine LANGLOIS, Sylvain MOULET et, Joël PHELIPPON

5 - Révision des tarifs, redevances et taxes – Année 2021

Les propositions de chaque commission sont présentées par les Adjoints.

Daniel BONNET présente sur proposition de la Commission Vie locale un maintien des tarifs d'occupation du domaine public et des droits de place et stationnement. Il précise que ce chapitre ne représente pas un volume significatif de recettes.

Madame le MAIRE explique qu'en raison de la crise sanitaire, en 2020 l'occupation du domaine public pour la vente à emporter et le marché n'ont pas été facturés.

Daniel BONNET présente également une proposition de maintien des tarifs des délaissés communaux et du cimetière.

Vanessa BROCHARD indique que les tarifs des délaissés communaux sont encore exprimés en zonage POS. La rectification est notée.

Madame le MAIRE propose un maintien des frais de gardiennage des animaux errants ainsi que du forfait de ramassage des dépôts sauvages.

André LEBRETON demande s'il a été appliqué cette année.

Sophie PACE indique qu'en effet le forfait est appliqué. Sur le dernier trimestre 2020 une opération importante a été menée, avec ramassage et fouille des sacs abandonnés sur la voie publique pour identifier les auteurs. Elle précise que le but n'est pas de faire des recettes mais d'éviter le renouvellement de ces attitudes. L'application du forfait de ramassage semble porter ses fruits.

Sophie PACE souligne que c'est un sujet dont la municipalité s'occupe de façon importante.

Julien LESACSSE demande si pour la capture d'animaux errants il y a un chenil sur la commune.

Daniel BONNET répond qu'il n'y a pas de chenil communal, que c'est lui qui héberge les animaux si c'est pour une nuit. Pour des séjours prolongés en attendant la manifestations des propriétaires c'est le prestataire le Hameau Canin qui héberge les animaux.

Catherine BROCHARD présente la proposition de la Commission de maintenir les tarifs de la bibliothèque.

Nelly BACHELIER présente la proposition de la Commission de maintenir les tarifs des encarts publicitaires.

Sylvain MOULET dit que l'année précédente il y avait eu une augmentation importante

Nelly BACHELIER précise qu'en 2019 l'augmentation n'avait été qu'un arrondi car le tarifs avaient été présentés HT. Mais que de toutes façons les tarifs des encarts sont votés sur trois ans.

Question adoptée à l'unanimité

6 - Création du Budget Annexe "lotissement communal"

Madame le MAIRE explique que la création d'un budget annexe est obligatoire pour les opérations d'aménagement (exemple : lotissements) et doit être voté par le Conseil Municipal. Elle précise que le budget annexe doit s'équilibrer en recettes et dépenses.

Madame le MAIRE indique que ce budget annexe sera créé au 1^{er} janvier 2021

Question adoptée à l'unanimité

7 - Aménagement de la place des Négriers et des rues adjacentes – avenant n° 1 au marché des travaux

Martial RICHARD explique qu'en raison des travaux non réalisés – certaines fournitures de plantations et mobilier urbain finalement non retenues suite à la concertation avec les habitants – un avenant de moins value est applicable.

Question adoptée à l'unanimité

8 - Vente du tracteur RENAULT CERES 325

Damien MECHINEAU explique qu'il s'agit de la reprise de l'ancien tracteur qui a été remplacé en 2020.

Question adoptée à l'unanimité

9 - Adoption de la modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme

Daniel BONNET rappelle le contexte de cette modification simplifiée du PLU, dont les objectifs sont de réduire l'emprise de l'emplacement réservé n°7 et de modifier la liste de bâtiments autorisés à changer de destination.

Daniel BONNET précise que les bâtiments agricoles autorisés à changer de destination ont été retenus en application des critères définis, et que le changement n'est possible qu'en cas de déprise agricole depuis au moins 3 ans.

Daniel BONNET donne lecture aux avis des Personnes publiques associées.

André LEBRETON demande pourquoi l'emplacement réservé n°7 est réduit.

Madame le MAIRE explique que pendant la période d'application du POS le bâtiment situé sur rue a déjà été réhabilité. Ainsi, sur cet îlot déjà partiellement réhabilité par un projet privé il paraît plus judicieux de ne conserver que la partie qui va accueillir une liaison douce et des espaces de stationnement, et laisser le propriétaire libre de vendre ou réhabiliter son bien.

Madame le MAIRE précise que pendant la période de mise à disposition du public du dossier aucune remarque n'a été émise.

André LEBRETON demande si pour les bâtiments autorisés à changer de destination il n'y aura pas d'impact sur l'agriculture.

Madame le MAIRE explique qu'aucun bâtiment à vocation agricole n'est autorisé à changer de destination. L'autorisation n'intervient que pour les bâtiments identifiés et seulement si pas d'impact sur l'agriculture.

24 voix POUR de Nelly SORIN, Daniel BONNET, Nelly BACHELIER, Christian JABIER, Martial RICHARD, Catherine MORCEL, Alain BOUCHER, Marie-Françoise VALIN, Vincent DE VAUCRESSON, Sophie PACÉ, Vincent AIRIAU, Julien LESCASSE, Myriam VERDIÉ, Solène MOUILLARD, Agnès MARTIN-HERBOUILLER, Vanessa BROCHARD, Damien MÉCHINEAU, Nicolas GILLIER, Bruno JAUNET, Morgane BONNET, Adrien REMAUD, Evelyne RAULET et Marie-Reine LANGLOIS ; 0 voix CONTRE et 3 ABSTENTIONS d'André LEBRETON, Sylvain MOULET et, Joël PHELIPPON

10 - Lancement d'une procédure de délaissés communaux de l'année 2019

Daniel BONNET présente les dossiers qui pourront faire l'objet de l'enquête publique.

Daniel BONNET explique que le Conseil municipal avait déjà délibéré pour lancer une enquête publique pour des délaissés communaux en janvier dernier. Cependant, l'enquête ayant dû être reportée en raison de la crise sanitaire, la procédure doit être relancée.

Question adoptée à l'unanimité

11 - Convention de partenariat pour la mutualisation d'une caméra inspection réseaux avec les communes d'Aigrefeuille sur Maine et La Planche

Martial RICHARD explique qu'une convention d'achat mutualisé pour l'achat d'une caméra d'inspection des réseaux est proposée avec les communes de La Planche et d'Aigrefeuille sur Maine.

Evelyne RAULET demande quels réseaux pourront être inspectés.

Martial RICHARD précise que la camera pourra être utilisée pour les réseaux eaux pluviales et pour les eaux usées.

Madame le MAIRE dit que si la compétence assainissement est désormais communautaire, pour la gestion au quotidien la mairie peut ainsi intervenir pour détecter plus rapidement les problèmes et alerter si nécessaire le service compétent.

Martial RICHARD précise que sans cet achat il faut faire intervenir un prestataire extérieur.

Madame le MAIRE dit qu'il s'agit d'un bel exemple de mutualisation qui permet aux trois communes de bénéficier d'un équipement performant pour un coût modéré.

26 voix POUR de Nelly SORIN, Daniel BONNET, Nelly BACHELIER, Christian JABIER, Martial RICHARD, Catherine MORCEL, Alain BOUCHER, Marie-Françoise VALIN, Vincent DE VAUCRESSON, Sophie PACÉ, Vincent AIRIAU, Julien LESCASSE, Myriam VERDIÉ, Solène MOUILLARD, Agnès MARTIN-HERBOUILLER, Vanessa BROCHARD, Damien MÉCHINEAU, Nicolas GILLIER, Bruno JAUNET, Morgane BONNET, Adrien REMAUD, Evelyne RAULET, Marie-Reine LANGLOIS, Sylvain MOULET et Joël PHELIPPON ; 0 voix CONTRE et 1 ABSTENTION d'André LEBRETON.

12 - Rapport annuel SPANC 2019 – pour information du conseil municipal

Daniel BONNET explique que le service d'assainissement non collectif est un service communautaire depuis 2013. Il présente les chiffres du Rapport annuel 2019 correspondant à Vieillevigne.

Marie-Françoise VALIN demande si les mises en conformité sont à la charge du vendeur ou de l'acquéreur.

Madame le MAIRE précise que ces frais sont à la charge du vendeur et que des aides existent pour y faire face.

Le Conseil municipal est informé

13 - Rapport annuel 2019 du délégataire assainissement SUEZ

Martial RICHARD présente les chiffres du Rapport 2019 du délégataire assainissement. Il précise qu'en 2019 en raison d'une pluviométrie importante les volumes ont été importants. Dans ce contexte, les

chiffres de traitement montrent que les travaux d'entretien et de rénovation des réseaux ont réussi à réduire le volume d'eaux parasites : 20% de moins en volume.

Daniel BONNET souligne que les travaux de rénovation portent leurs fruits.

Daniel BONNET indique que pour le traitement des boues, comme il n'y a pas eu d'épandage en 2020 (interdiction en raison du covid), une société intervient pour prendre en charge le séchage et le transport des boues. Le coût pour la communauté d'agglomération est de 70 000 €.

Madame le MAIRE dit que le présent rapport permet en effet de voir que toutes les interventions ont des résultats positifs. Cet effort doit être poursuivi.

Le Conseil municipal est informé.

14 - Lancement du projet de Plan Communal de Sauvegarde – Désignation d'un élu référent

Madame le MAIRE présente la démarche d'élaboration du Plan communal de sauvegarde de Vieilleville. Elle explique que le PCS permet d'identifier les risques et organiser les actions nécessaires.

Madame le MAIRE propose la candidature de Daniel BONNET, Premier Adjoint, en tant qu'Elu référent sur le Plan communal de sauvegarde.

Sylvain MOULET propose la candidature de Joël PHELIPPON.

André LEBRETON dit qu'il faudrait une commission pour suivre ce PCS.

Madame le MAIRE dit qu'en effet ce ne sera pas suivi par une seule personne. Elle précise qu'il y aura également un référent au sein des services techniques de la mairie.

Sylvain MOULET dit que c'est dommage que ce soit toujours un Adjoint qui est proposé et non un conseiller municipal.

Madame le MAIRE indique que les Adjoints sont les référents car ils ont la responsabilité de leur délégation, et que les conseillers municipaux s'investissent dans toutes les commissions et groupes de travail.

Le vote à main levée donne les résultats suivants :

22 voix POUR Daniel BONNET (Nelly SORIN, Daniel BONNET, Nelly BACHELIER, Christian JABIER, Catherine BROCHARD, Martial RICHARD, Catherine MORCEL, Alain BOUCHER (pouvoir), Marie-Françoise VALIN, Vincent DE VAUCRESSON, Sophie PACÉ, Vincent AIRIAU, Julien LESCASSE, Myriam VERDIÉ, Solène MOUILLARD (pouvoir), Agnès MARTIN HERBOUILLER (pouvoir), Vanessa BROCHARD, Damien MÉCHINEAU, Nicolas GILLIER, Bruno JAUNET, Morgane BONNET, Adrien REMAUD) ; 4 voix POUR Joël PHÉLIPPON (André LEBRETON, Marie-Reine LANGLOIS (pouvoir), Joël PHELIPPON (pouvoir), Sylvain MOULET) ; 1 ABSTENTION (Evelyne RAULET) :

15 - Présentation du Rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Sophie PACE présente les chiffres du rapport 2019, avec l'évolution des tonnages selon le type de déchets. Elle indique que l'élargissement du tri à tous les emballages a augmenté le refus de tri, qui atteint 21% de la collecte. Ces déchets ne sont pas valorisés.

Sophie PACE souligne que le bilan financier du service montre un déficit, une tendance qui devrait se confirmer sur le rapport 2020. Les hypothèses retenues en 2017 se sont avérées trop optimistes. La

Communauté d'agglomération a dû voter en décembre une hausse de la redevance incitative. Elle indique qu'en 2022 il y aura un audit sur le service des déchets.

Pour essayer de réduire le taux de rejet il est nécessaire d'investir dans les centres de tri et dans l'amélioration du tri en déchetterie qui coûte de plus en plus cher, et dont le pourcentage de valorisation se réduit.

Sophie PACE précise que la part fixe de la redevance sera de 53,30 € en 2021. Elle rappelle que cette part fixe comprend la poubelle noire, les sacs jaunes, les conteneurs de verre et papier, l'accès illimité aux déchetteries, les points d'apport volontaire.

Sophie PACE dit que c'est à regret que l'agglomération a dû se résoudre à augmenter ce tarif. Elle précise toutefois qu'avec cette augmentation le coût ne fait qu'arriver aux prix payés avant la mise en place de la redevance incitative. Mais même avec cette hausse le budget ne s'équilibre pas sur la durée. L'audit devrait permettre d'identifier les marges de manœuvre pour conserver un service de qualité.

Sophie PACE conclut en indiquant que s'il y avait moins de déchets, le service coûterait moins cher.

Madame le MAIRE dit qu'en effet la voie de réductions des déchets est nécessaire également, d'autant plus que les coûts de revalorisation sont de plus en plus élevés. Le constat est que jusqu'à présent on ne paie pas le juste prix du traitement de nos déchets.

Nicolas GILLIER dit qu'en début du conseil le sujet de la facturation des dépôts sauvages a été traité, et demande si les recettes de cette facturation pourraient contribuer au service déchets.

Madame le MAIRE indique que les recettes engendrées par cette pénalité ne sont pas significatives par rapport au budget global, mais que symboliquement ça pourrait avoir du sens.

Madame le MAIRE souligne que les tarifs restent en dessous des moyennes nationales. Il n'y a pas de dérive sur les coûts.

Sylvain MOULET estime que ce qui dérange les gens est que les tarifs augmentent chaque année.

Christian JABIER confirme qu'en effet la baisse des tarifs intervenue en 2017 a engendré par la suite des augmentations, mais que les tarifs payés aujourd'hui ne font qu'atteindre le niveau avant la baisse.

Le Conseil municipal est informé

16 - Décisions prises dans le cadre des délégations du Maire

Madame le MAIRE donne lecture aux décisions prises au titre de ses délégations.

Evelyne RAULET dit que le diagnostic de la chaussée allée de la gare/rue du château d'eau est le même que celui présenté lors du précédent conseil qui devait être pris en charge par le département.

Martial RICHARD explique qu'il ne s'agit pas des études sur la bande de roulement pris en charge par le département, mais un diagnostic amiante à la charge de la commune.

Evelyne RAULET demande s'il y a des frais liés au recours contre le PLU.

Madame le MAIRE indique que le titre de mission juridique a été présenté auparavant.

André LEBRETON demande si les végétaux avenue de Nantes ne sont pas sous garantie

Madame le MAIRE répond que ce n'est pas le cas de tous les renouvellements.

André LEBRETON demande si le ravalement des restaurants scolaires ne peut pas être pris en charge par la garantie décennale.

Madame le MAIRE dit que cette garantie n'est pas applicable aux peintures extérieures.

Après épuisement de l'ordre du jour et des interventions Madame le MAIRE déclare la séance terminée.